



COLLECTORS

N°26

Février 2014

Créé à la veille de la Seconde Guerre mondiale en 1938, l'Ifop a été le témoin des grands rendez-vous et bouleversements de l'histoire.

Depuis 75 ans maintenant, notre institut cherche à comprendre et à mesurer comment l'opinion publique réagit aux événements et situations de son temps.

Relire aujourd'hui des numéros de la Revue Sondages, que l'Ifop édita de 1945 à 1980, permet de se replonger dans ces moments historiques importants mais aussi de saisir assez finement l'état d'esprit qui prévalait à l'époque.

Convaincus que le présent se nourrit du passé, nous avons décidé de republier régulièrement des analyses de la Revue Sondages de façon à vous apporter un éclairage historique et rétrospectif à différentes occasions.

C'est dans le cadre de la nouvelle publication « Ifop Collectors » que nous vous inviterons régulièrement à remonter le temps avec les enquêtes et les analyses de l'Ifop, à chaque moment important de l'histoire de notre pays.

Jérôme Fourquet
Directeur du Département Opinion
et Stratégies d'Entreprise

Derniers numéros publiés

JANVIER 2014

*Ifop Collectors n°25 – Octobre-Novembre 1956 :
L'opinion française et internationale et la crise de Suez*

DECEMBRE 2013

*Ifop Collectors n°24 – 1966-1967 : La société française
découvre la pilule*

NOVEMBRE 2013

*Ifop Collectors n°23 – 1973 : enquête auprès des élèves du
primaire*

OCTOBRE 2013

*Ifop Collectors n°22 – Octobre 1956 : les réactions de
l'opinion française face au soulèvement de Budapest*

SEPTEMBRE 2013

*Ifop Collectors n°21 – 1938-1939 / L'opinion française à
la veille de l'entrée en guerre*

AOÛT 2013

*Ifop Collectors n°20 – Août 1944 : L'opinion des Parisiens
lors de la libération de la Capitale*

JUILLET 2013

*Ifop Collectors n°19 – 1986-2013 : La société française et
l'homosexualité*

JUIN 2013

*Ifop Collectors n°18 – 1995-2013 : Les Français face à
l'avenir de leurs retraites*

1972-1976 : Le débat sur la légalisation de l'IVG.

Il y a près de 40 ans, la France adoptait, après un long débat de société, la loi Veil autorisant l'IVG. La récente adoption en Espagne d'un projet de loi limitant fortement l'avortement et le vote en France d'un article de loi supprimant la notion de « situation de détresse » pour l'accès à l'IVG a redonné une certaine actualité à ce débat.

Nous revenons, dans ce nouveau numéro de la série *Ifop Collectors*, sur la façon dont l'opinion publique française a réagi et se positionna il y a près de 40 ans sur ce sujet et cette réforme qui allait modifier notre société en profondeur.

« **48%** des Français sont favorables à l'autorisation sans restriction de l'IVG quand une femme estime que ces conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant – septembre 1974. »

L'OPINION DE L'ÉPOQUE SUR...

- 1. Avortement et contraception en 1972** **p.3**

- 2. Le débat sur la législation sur l'interruption de grossesse en 1974** **p.11**

- 3. L'avortement en 1976 : enquête auprès des couples de 18 à 40 ans** **p.16**

1. Avortement et contraception en 1972.

Les données présentées dans ce paragraphe proviennent d'une enquête réalisée par l'Institut Français d'Opinion Publique conduite à la demande du journal France-Soir, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, comportant 2.039 personnes. Les entretiens ont eu lieu du 28 novembre au 4 décembre 1972.

Les problèmes relatifs à la contraception et à l'avortement ont fait l'objet de nombreux et vifs débats en France depuis une dizaine d'années, accusant des prises de position fréquentes et souvent contraires de la part d'instances privées et publiques, particulièrement concernées. Ces problèmes ont fait l'objet de nombreuses études conduites par l'Institut National d'Etudes Démographiques, I.N.E.D. En ce qui concerne les attitudes du public, le lecteur peut se reporter aux deux derniers articles parus dans la revue *Population* à ce sujet : « Une enquête auprès du public sur la structure familiale et la prévention des naissances », 1967 et « La conjoncture démographique : régulation des naissances, famille et natalité ; une enquête auprès du public », 1968 par A. Girard et E. Zucker.

On sait aussi, en particulier, qu'un changement d'opinion à l'égard de la contraception s'est manifesté entre les années 1960 et les années 1966-1968. Alors qu'au départ l'opinion était partagée en deux tendances égales, les uns pour, les autres contre la libéralisation de la loi de 1920, interdisant toute publicité en la matière, quelques années plus tard, l'ensemble du public est acquis à cette libéralisation. Par contraception, ou toute autre expression analogue, régulation, prévention des naissances, « birth control », les Français entendent d'ailleurs, exclusivement les méthodes récemment découvertes, avec adjuvants mécaniques ou chimiques, le stérilet ou la pilule. Car, pour le reste, ils pratiquent la contraception depuis deux siècles si efficacement que dès 1830 les générations ne se remplaçaient pas nombre pour nombre.

Concernant l'avortement, l'opinion en arriva vers les années 1966-1968 à un partage des voix, pour ou contre une libéralisation de la loi de 1920 qui le réprime sévèrement. En décembre 1969, d'après une question posée par l'I.F.O.P., 18% et 25% se déclaraient favorables et plutôt favorables à ce que la loi autorise une femme enceinte de moins de trois mois à faire mettre fin à sa grossesse par un médecin, contre 22% et 25% plutôt et très opposés (*Revue Sondages, 1970*).

Quoi qu'il en soit, la pratique judiciaire des dernières années fait éclater une opposition, entre le texte de la loi et l'évolution des mœurs. Le problème posé et qui n'est pas encore résolu, est de mettre au point une législation susceptible d'accorder les principes, divergents les uns des autres, et l'état des mentalités. Le Parlement s'en préoccupe. Mesurons les réactions du public.

La législation

La législation actuelle sur l'avortement paraît dépassée aux deux tiers environ (65%). Dans ce domaine, l'évolution devrait intervenir dans le sens d'une sévérité moins grande (58% sont de cet avis).

Pouvez-vous me dire si vous pensez que la législation française est en avance, en retard ou juste bien par rapport à l'évolution des mœurs en ce qui concerne ... ?

	28 novembre – 4 décembre 1972				
	En avance %	En retard %	Juste bien %	Nsp %	Total %
L'avortement	5	65	15	15	100
La contraception	5	62	20	13	100
Les responsables d'accidents mortels de la route	3	48	24	25	100
La peine de mort.....	2	34	47	17	100

La législation sur la contraception, pourtant profondément réformée dans son principe au moins, par la loi Neuwirth, apparaît, elle aussi, présenter un décalage par rapport à l'évolution des mœurs (62% pensent qu'elle est « en retard »). Dans ces deux domaines, une majorité absolue d'environ six sur dix réclame moins de sévérité.

Selon vous, dans quel sens est-ce que la loi et son application devraient évoluer vers plus de sévérité ou vers moins de sévérité pour ... ?

	Plus de sévérité %	Moins de sévérité %	Ne se prononcent pas %	Total %
Les responsables d'accidents mortels de la route.....	74	5	21	100
La peine de mort.....	54	20	26	100
L'avortement.....	27	58	15	100
La contraception.....	22	61	17	100

Par comparaison, la situation concernant la peine de mort est jugée davantage satisfaisante (47%) et les sanctions applicables aux chauffeurs responsables d'accidents mortels, insuffisamment sévères (74%).

<i>Pensent que la législation française est en retard sur ...</i>	L'avortement %	La contraception %	Les responsables d'accidents mortels de la route %	La peine de mort %
Sexe				
Hommes.....	71	66	53	39
Femmes.....	59	58	42	27
Age				
15 à 19 ans.....	59	72	53	52
20 à 34 ans.....	72	76	46	43
35 à 49 ans.....	64	65	48	33
50 à 64 ans.....	60	63	52	31
65 ans et plus.....	40	44	45	25
Profession de chef de famille				
Professions libérales, cadres supérieurs.....	79	79	51	43
Industriels et commerçants.....	68	68	45	36
Employés, cadres moyens.....	80	75	51	35
Ouvriers.....	65	61	47	37
Inactifs.....	52	49	48	29
Agriculteurs.....	50	47	41	29
Niveau d'études				
Primaire.....	53	50	43	31
Primaire, supérieur.....	66	63	53	27
Secondaire.....	79	76	52	37
Technique et commercial.....	76	72	50	35
Supérieur.....	85	82	51	53
Habitat				
Communes rurales.....	47	44	41	28
Villes ou agglomérations de :				
Moins de 20 000 habitants.....	62	62	43	36
20 000 à 100 000 habitants.....	66	63	46	34
Plus de 100 000 habitants.....	75	70	52	35
Agglomération parisienne.....	79	76	54	43
Nombre d'enfants				
Un enfant.....	77	74	47	37
Deux enfants.....	65	61	44	34
Trois enfants et plus.....	62	59	44	36
N'ont pas d'enfants.....	63	58	46	36

En fait, la proposition qui réunit le plus de suffrages (60%) est celle qui conduirait à modifier la loi pour étendre les indications de l'avortement légal dans les éventualités suivantes : cas sociaux, victimes d'un viol et risques d'anomalies pour l'enfant à naître.

Actuellement, la loi en France autorise l'avortement uniquement dans le cas où la vie de la mère est en danger. Vous personnellement, êtes-vous ... ?

	23 novembre / 4 décembre 1972
Pour l'extension de la loi actuelle autorisant l'avortement aux cas sociaux, viols et risques d'enfants anormaux.....	60
Pour la liberté totale de l'avortement.....	26
Pour le maintien de la loi actuelle.....	10
Ne se prononcent pas.....	4
	100

Cette position, comme celle des partisans de la liberté totale (26%) ou du maintien du statu quo (10%) sont éclairées par les motivations de l'attitude envers l'avortement :

- Les partisans d'un élargissement de la loi actuelle se fondent plus souvent sur l'importance qu'il y a à préserver la santé de la femme mais également sur l'aspect moral du problème.
- Les partisans de la liberté totale invoquent le droit d'avoir ou pas des enfants selon sa volonté, ainsi que les problèmes d'argent que peuvent poser des grossesses non prévues.
- Ceux qui s'opposent à une modification de la loi actuelle basent leur opinion sur des principes religieux ou moraux.

Quand vous vous prononcez sur le problème de l'avortement, sur quoi fondez-vous d'abord votre jugement ? Et ensuite ?

	Ensemble	Parmi les partisans...		
		Du maintien de loi actuelle	D'une extension des indications de l'avortement	De la liberté totale
	%	%	%	%
Invoquent ...				
La santé de la femme.....	28	27	32	21
L'aspect moral.....	21	29	26	8
La liberté de ne pas avoir d'enfants.....	15	1	9	37
L'aspect religieux.....	10	25	10	-
L'équilibre du couple.....	10	6	10	12
Les conséquences démographiques.....	6	2	6	8
Les problèmes d'argent.....	6	3	4	11
Ne se prononcent pas.....	4	7	3	3
	100	100	100	100

Les prises de position sont les mêmes chez les hommes et chez les femmes, et quel que soit le nombre d'enfants des personnes interrogées. Mais l'âge fait sentir son effet : plus on est jeune, et plus on se montre favorable à la liberté de l'avortement.

	Extension de la loi actuelle %	Liberté totale de l'avortement %	Maintien de la loi actuelle %
ENSEMBLE	60	26	10
Sexe			
Hommes.....	60	27	9
Femmes.....	60	26	10
Age			
15 à 19 ans.....	46	37	11
20 à 34 ans.....	60	31	6
35 à 49 ans.....	63	26	8
50 à 64 ans.....	60	25	11
65 ans et plus.....	55	18	19
Profession de chef de famille			
Professions libérales, cadres supérieurs.....	57	36	6
Industriels et commerçants.....	57	33	7
Employés, cadres moyens.....	60	34	5
Ouvriers.....	63	25	8
Inactifs.....	58	21	15
Agriculteurs.....	59	17	16
Niveau d'études			
Primaire.....	57	23	14
Primaire, supérieur.....	64	27	8
Secondaire.....	62	30	6
Technique et commercial.....	65	27	6
Supérieur.....	58	37	4
Habitat			
Communes rurales.....	61	17	15
Villes ou agglomérations de :			
Moins de 20 000 habitants.....	65	18	13
20 000 à 100 000 habitants.....	60	30	8
Plus de 100 000 habitants.....	65	26	6
Agglomération parisienne.....	48	45	5
Nombre d'enfants			
Un enfant.....	62	31	5
Deux enfants.....	61	27	9
Trois enfants et plus.....	63	25	9
N'ont pas d'enfants.....	56	27	12
Préférences politiques			
Total majorité	65	22	11
Dont U.D.R.....	67	19	11
Républicains indépendants.....	63	22	14
Total opposition	57	33	6
Dont Parti communiste.....	54	38	7
Parti socialiste.....	58	32	4

D'autre part, le libéralisme en la matière s'accroît avec le niveau d'instruction, et il est plus fréquent dans les grandes villes, surtout dans l'agglomération parisienne. Enfin, les préférences idéologiques jouent un rôle très net, l'électorat de gauche est pour l'extension de la loi actuelle, et comporte de fortes proportions de partisans de la liberté totale de provoquer l'avortement (38% parmi les électeurs communistes et 32 % parmi les électeurs socialistes).

Sur le plan des principes, ou même de la philosophie, le public est très partagé : un tiers fait commencer l'être humain dès la conception, un tiers entre la conception et la naissance, le plus souvent autour de trois mois, un cinquième à la naissance seulement. Quoi qu'il en soit, s'il faut autoriser l'avortement, celui-ci ne saurait intervenir après trois mois de grossesse.

Selon vous, quand commence l'être humain ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Dès la conception	33
A un mois	2
A deux mois	4
A trois mois	15
A quatre mois	7
A cinq mois	2
A six mois	3
A sept mois	1
A huit mois	1
A la naissance	21
Ne se prononcent pas	11
	100

Selon vous, jusqu'à quel mois peut s'étendre la liberté de l'avortement ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Un mois	5
Deux mois	15
Trois mois	32
Quatre mois	6
Cinq mois	2
Six mois	3
Sept mois	0.5
Huit mois	0.5
Neuf mois	1
Sont opposés à la liberté de l'avortement	19
Ne se prononcent pas	16
	100

Avortement et contraception ne sont pas des problèmes distincts. Un des arguments des partisans de la liberté de l'avortement consiste à avancer que la généralisation de la contraception provoquerait une réduction considérable des avortements. Le public à cet égard, fait état d'opinions assez contradictoires à ce sujet. En effet :

- 75 % pensent qu'il est impossible que la contraception soit pratiquée par tout le monde et qu'en conséquence il y aura toujours des avortements.
- Mais 68% estiment que si la contraception était très répandue le problème de l'avortement ne se poserait plus.

Pour chacune des opinions suivantes, pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord ... ?

	28 novembre – 4 décembre 1972			
	D'accord	Pas d'accord	Ne se prononcent pas	Total
	%	%	%	%
Il y aura toujours des avortements en France parce qu'il est impossible que la contraception soit pratiquée par presque tout le monde	75	12	13	100
Si la contraception était très répandue, le problème de l'avortement ne se poserait plus en France	68	22	10	100
Si la contraception était très répandue en France, on pourrait être beaucoup plus sévère à l'égard de l'avortement	65	22	13	100

La majorité (69%), certes, pense aussi que l'information sur la contraception n'est pas assez répandue, et 57% estiment que la contraception n'est pas assez développée.

Et l'information pour faire connaître la contraception et ses méthodes est-elle, selon vous, en France... ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Trop développée	4
Pas assez développée.....	69
Juste ce qu'il faut	15
Ne se prononcent pas	12
	100

La pratique de la contraception est-elle, selon vous, en France ... ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Trop développée	6
Pas assez développée.....	57
Juste comme qu'il faut	21
Ne se prononcent pas	16
	100

	Pratique de la contraception			Information sur la contraception		
	Trop développée %	Pas assez développée %	Juste comme il faut %	Trop développée %	Pas assez développée %	Juste comme il faut %
Sexe						
Hommes	5	61	19	3	75	12
Femmes.....	8	53	23	5	65	17
Age						
15 à 19 ans	6	58	27	3	72	15
20 à 34 ans	3	69	22	2	81	13
35 à 49 ans	6	59	21	3	73	17
50 à 64 ans	8	53	18	4	66	15
65 ans et plus	13	35	21	9	46	17
Niveau d'études						
Primaire.....	9	46	23	5	59	18
Primaire, supérieur.....	7	58	22	4	74	13
Secondaire.....	4	69	17	3	78	14
Technique et commercial	2	68	22	1	81	15
Supérieur	3	78	11	3	88	6
Habitat						
Communes rurales	9	42	24	5	58	19
Moins de 20 000 habitants	6	54	20	4	69	13
20 000 à 100 000 habitants	6	60	19	3	72	14
Plus de 100 000 habitants	5	63	22	3	74	16
Agglomération parisienne	5	71	15	4	80	11
Nombre d'enfants						
Pas d'enfant	8	53	19	4	65	15
Un enfant	3	68	22	1	80	16
Deux enfants	6	59	23	4	76	13
Trois enfants et plus	5	56	26	4	67	20

Cet état de chose est lié aux préjugés (30%) et au manque d'information (60%) mais aussi disent 40% des interviewés, aux risques que présenteraient pour la santé, les produits ou moyens contraceptifs.

Certains pensent qu'il n'y a pas suffisamment de Français qui pratiquent la contraception. Qu'est-ce qui explique, selon vous, que la contraception ne soit pas plus répandue en France ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
A. Le manque d'information	60
B. Les risques de santé.....	40
C. Des préjugés	30
D. L'imperfection des méthodes	18
E. Le sentiment religieux	14
F. Le prix des produits et des moyens anti-conceptionnels	9
Ne se prononcent pas.....	9
	(*)

[Total inférieur à 200, certaines personnes n'ayant donné qu'une réponse]

	A	B	C	D	E	F
	%	%	%	%	%	%
Sexe						
Hommes	62	35	31	19	14	9
Femmes	58	44	26	17	14	10
Age						
15 à 19 ans.....	65	45	33	15	10	13
20 à 34 ans.....	68	35	40	18	11	10
35 à 49 ans.....	62	40	30	21	13	9
50 à 64 ans.....	55	44	24	19	16	8
65 ans et plus.....	46	43	17	11	21	7
Profession de chef de famille						
Professions libérales, cadres supérieurs	70	25	52	16	13	6
Industriels et commerçants	68	30	32	19	18	6
Employés, cadres moyens.....	63	35	38	21	15	8
Ouvriers	59	45	26	20	11	13
Inactifs	53	43	21	14	19	7
Agriculteurs	55	47	22	18	10	10
Niveau d'études						
Primaire	54	46	18	18	12	11
Primaire, supérieur	59	43	34	16	22	6
Secondaire.....	66	33	39	19	17	7
Technique et commercial	63	35	38	23	14	10
Supérieur	76	22	55	13	13	7
Habitat						
Communes rurales.....	55	43	20	18	14	9
Villes ou agglomérations de :						
Moins de 20 000 habitants	58	44	27	21	13	9
20 000 à 100 000 habitants.....	61	39	29	18	16	12
Plus de 100 000 habitants.....	63	42	32	16	14	9
Agglomération parisienne.....	64	27	43	19	16	8
Nombre d'enfants						
Un enfant.....	65	37	37	21	12	10
Deux enfants.....	63	40	28	21	12	13
Trois enfants et plus	67	41	27	19	14	11
N'ont pas d'enfants	56	41	29	15	15	8

En outre, 70% estiment qu'il faut maintenir l'autorisation des parents pour la délivrance des moyens contraceptifs aux mineurs.

Faut-il, selon vous, maintenir ou supprimer l'autorisation des parents pour la délivrance des moyens de contraception aux mineurs ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Maintenir	70
Supprimer	21
Ne se prononcent pas	9
	100

	Maintenir %	Supprimer %
Age		
Moins de 19 ans.....	54	38
20 à 34 ans.....	63	31
35 à 49 ans.....	74	20
50 à 64 ans.....	73	15
50 à 64 ans.....	74	11
Habitat		
Communes rurales.....	75	14
Moins de 20 000 habitants	70	17
20 000 à 100 000 habitants.....	70	19
Plus de 100 000 habitants.....	72	22
Agglomération parisienne.....	58	36

D'autre part, dans l'ensemble du public prédomine l'idée que l'avis médical doit avoir un grand poids dans la décision d'un avortement pour raisons sociales, eugéniques ou morales et que l'on ne doit pas faire de différence entre femmes mariées ou non, mineures ou non.

S'il y avait en France extension de la loi autorisant l'avortement aux cas sociaux, viols et risques d'enfants anormaux, selon vous, qui devrait avoir le droit de décider l'avortement ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Une commission médico-sociale (médecin et assistante sociale)	27
Le médecin	26
La mère.....	19
Les parents	18
Ne se prononcent pas.....	10
	100

A votre avis, la liberté totale d'avortement se justifie-t-elle ou non ?

	Oui %	Non %	Nsp %	Total %
Pour les femmes mariées.....	43	47	10	100
Pour les femmes célibataires mineures	41	48	11	100
Pour les célibataires majeures	39	51	10	100

	La liberté totale d'avortement se justifie pour :		
	Les femmes mariées %	Les femmes célibataires mineures %	les célibataires majeures %
Sexe			
Hommes	43	50	40
Femmes	42	47	38
Age			
15 à 19 ans.....	44	53	51
20 à 34 ans.....	51	47	49
35 à 49 ans.....	42	36	36
50 à 64 ans.....	41	43	38
50 à 64 ans.....	29	35	27
Habitat			
Communes rurales.....	30	29	23
Villes ou agglomérations de :			
Moins de 20 000 habitants	31	37	28
20 000 à 100 000 habitants	44	44	40
Plus de 100 000 habitants.....	48	41	44
Agglomération parisienne	61	61	65

Mais une autre restriction importante intervient. La majorité (50%) souhaite que la liberté de conscience des médecins soit préservée : un médecin choisi par une intéressée pour un avortement doit pouvoir refuser d'intervenir lui-même. Même parmi ceux qui sont pour la liberté de l'avortement, un tiers l'admet (35% dans ce groupe).

Selon vous, s'il y avait en France la liberté totale d'avortement, est-ce qu'il devrait y avoir ou non pour les médecins choisis par les intéressés obligation de pratiquer l'avortement ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Oui, obligation	36
Non	50
Ne se prononcent pas.....	14
	100

	Ensemble %	Partisans de la liberté totale de l'avortement %
Oui, la liberté totale de l'avortement se justifie pour :		
Les célibataires mineures.....	41	84
Les célibataires majeures	39	85
Les femmes mariées	43	87
Le médecin choisi par l'intéressé doit-il être obligé de pratiquer l'intervention ?		
Oui	36	59
Non	50	35
Ne se prononcent pas	14	6
	100	100

Enfin, une personne sur deux estime que les frais encourus par la pratique de la contraception, et même pour l'avortement, devraient être remboursés par la Sécurité sociale.

La Sécurité Sociale devrait-elle ou non rembourser les moyens anti-conceptionnels ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Oui, remboursé.....	57
Non	30
Ne se prononcent pas.....	13
	100

	Oui, remboursé %	Non %
Profession de chef de famille		
Professions libérales, cadres supérieurs	64	27
Patron de l'industrie et du commerce	57	33
Employés, cadres moyens.....	68	25
Ouvriers	65	22
Inactifs	43	38
Agriculteurs	44	41
Niveau de revenus		
Moins de 800 francs.....	39	38
De 800 à 1 249 francs.....	56	30
De 1 250 à 1 749 francs.....	61	29
De 1 750 à 2 499 francs.....	65	24
2 500 francs et plus.....	63	29
Ne se prononcent pas	46	33
Habitat		
Communes rurales.....	45	37
Moins de 20 000 habitants	57	24
De 20 000 à 100 000 habitants	62	28
Plus de 100 000 habitants.....	60	29
Agglomération parisienne.....	68	24

Sur tous ces points, on ne note pas de divergences entre opinions masculines et opinions féminines. Les plus jeunes, tout en restant partagés, sont plus enclins à aller dans le sens d'une libéralisation ou d'une liberté totale. Niveau d'instruction élevé, résidence dans l'agglomération parisienne, mais aussi préférences politiques pour la gauche et surtout le Parti communiste, agissent dans le même sens.

Et selon vous, l'avortement devrait-il ou non être remboursé par la Sécurité Sociale ?

	28 novembre/ 4 décembre 1972 %
Oui, remboursé.....	54
Non	32
Ne se prononcent pas.....	14
	100

	Oui, remboursé %	Non %
Profession de chef de famille		
Professions libérales, cadres supérieurs	63	27
Patron de l'industrie et du commerce	54	30
Employés, cadres moyens.....	62	32
Ouvriers	57	29
Inactifs	43	39
Agriculteurs	51	32
Habitat		
Communes rurales.....	47	37
Moins de 20 000 habitants	52	31
De 20 000 à 100 000 habitants	55	33
Plus de 100 000 habitants.....	60	30
Agglomération parisienne.....	60	27
Niveau de revenus		
Moins de 800 francs.....	41	38
De 800 à 1 249 francs.....	55	31
De 1 250 à 1 749 francs.....	55	34
De 1 750 à 2 499 francs.....	59	30
2 500 francs et plus.....	63	29
Préférences politiques		
Parti communiste.....	93	4
Gauche non communiste	82	10
Réformateurs	66	21
Majorité	57	34

2. Le débat sur la législation sur l'interruption de grossesse en 1974.

A la demande de la **Délégation générale à l'information et du Ministère de la Santé**, l'I.F.O.P. a procédé à une enquête auprès du public sur l'interruption de grossesse ou l'avortement, en septembre 1974¹. Les résultats ont été rendus publics par leur diffusion sommaire dans un journal quotidien, *le Figaro*, numéro du 12 novembre 1974, c'est-à-dire avant le vote de la loi nouvelle par le Parlement. Le lecteur en trouvera l'exposé détaillé dans les pages suivantes.

Il ressort tout d'abord de cette enquête que le public est très sensibilisé à ce problème puisque neuf à dix personnes sur dix en moyenne se prononcent sur toutes les questions posées. Ce problème a été si largement débattu qu'une fraction non négligeable du public, 29%, croit que les dispositions légales ont été changées récemment et que seuls 45% déclarent à juste titre qu'il n'en est rien.

Les dispositions légales actuelles en matière d'interruption de grossesse sont-elles, selon vous, celles qui interdisent tout avortement (sauf cas exceptionnel ou la vie de la mère est en danger) ou ont-elles été changées récemment par le Parlement ?

	Septembre 1974
	%
Celles qui interdisent tout avortement	45
Elles ont été changées récemment	29
Ne se prononcent pas	26
	100

L'incertitude est grande sur le caractère de la législation française par rapport à celle d'autres pays, mais on a tendance à la juger moins libérale qu'en Grande-Bretagne ou en Allemagne de l'Ouest, voire en U.R.S.S., et plus libérale qu'en Espagne ou en Italie.

D'après ce que vous savez, la législation en matière d'interruption de grossesse applicable en France, est-elle plus ou moins libérale que celle qui est en vigueur en ... ?

	Septembre 1974			
	Plus libérale %	Moins libérale %	Nsp %	Total %
Grande-Bretagne	12	51	37	100
République Fédérale Allemande	7	26	67	100
Italie	41	13	46	100
Espagne	38	12	50	100
U.R.S.S.	15	18	67	100

L'unanimité ne se fait pas pour autoriser l'avortement sur simple demande de la femme, mais tel est l'avis de la tendance dominante, 48%. Les autres souhaiteraient que l'autorisation ne soit accordée que dans des cas précis et en particulier lorsque la poursuite de la grossesse mettrait la vie de la femme en danger.

Entre ces différentes solutions, quelle est celle qui vous paraît la mieux adaptée à notre époque ... ?

	Septembre 1974
	%
Autoriser l'interruption de grossesse effectuée par un médecin lorsque la femme le demande parce qu'elle estime que ces conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant	48
N'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis	25
N'autoriser l'interruption de grossesse que dans un seul cas, lorsque la vie de la femme est en danger	24
Ne se prononcent pas	3
	100

¹ L'enquête a porté sur un échantillon de 824 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées entre le 19 et le 23 septembre 1974.

	Avortement %	Certains cas limités %	Femme en danger %
Sexe			
Hommes	49	27	20
Femmes	47	24	26
Age			
18 à 20 ans.....	52	22	25
21 à 34 ans.....	54	26	18
35 à 49 ans.....	49	23	24
50 à 64 ans.....	42	27	27
65 ans et plus	35	28	30
Profession de chef de famille			
Professions libérales, cadres supérieurs	59	30	11
Patrons, industries et commerces	58	24	12
Employés, cadres moyens.....	60	22	17
Ouvriers	50	24	24
Inactifs	38	27	28
Agriculteurs	23	27	43
Habitat			
Communes rurales.....	35	30	30
Villes ou agglomérations de :			
Moins de 20 000 habitants	49	24	22
20 000 à 100 000 habitants	51	23	23
Plus de 100 000 habitants.....	57	22	19
Agglomération parisienne	60	22	17
Religion			
Catholiques pratiquants.....	37	29	30
Autres	61	20	16
Préférences politiques			
Parti communiste	72	11	17
Gauche socialiste	61	21	17
Majorité présidentielle	33	37	28
Dont réformateurs.....	37	45	14

La liste des cas précis où l'avortement pourrait être autorisé dénote un assez large libéralisme : danger pour la santé physique ou mentale de la femme, risque d'anormalité de l'enfant, incapacité physique ou mentale d'un des parents à élever l'enfant, et aussi grand nombre d'enfants ou ressources limitées du ménage, ou manque de ressources d'une femme seule. Il y a encore une nette majorité s'il s'agit d'une femme qui n'a pas atteint 18 ans.

Voici un certain nombre de cas précis, pour chacun d'eux, voulez-vous me dire si vous seriez personnellement favorable ou opposé à ce que l'interruption de grossesse soit autorisée ?

	Septembre 1974			
	Favorable %	Opposé %	Nsp %	Total %
La grossesse risque de mettre en danger la santé physique ou mentale de la mère.....	90	5	5	100
L'enfant risque d'être anormal	88	8	4	100
Pour des raisons qui tiennent à sa santé physique ou mentale, le père ou la mère est incapable d'élever un enfant	82	12	6	100
Le ménage a déjà un grand nombre d'enfants et des ressources limitées	76	20	4	100
La future mère est seule et sans ressources.....	69	24	7	100
La future mère est âgée de moins de 18 ans	55	32	13	100
La future mère est célibataire.....	44	42	14	100
Le bonheur de la femme et du couple risque d'être compromis par la naissance d'un nouvel enfant	44	43	13	100

Ce libéralisme a des limites et l'opinion est partagée s'il s'agit du simple fait que la femme est célibataire, ou que le bonheur du couple risque d'être compromis par la naissance d'un nouvel enfant.

On s'accorde à penser que l'avortement pourrait être autorisé jusqu'à trois mois de grossesse, terme au-delà duquel la majorité, 56% contre 35%, estiment que c'est commettre un crime.

Selon vous, jusqu'à quel mois peut s'étendre la possibilité de pratiquer une interruption de grossesse ?

	Novembre-décembre 1972 (%)	Septembre 1974 %	Evolutions
Un mois	5	20	+15
Deux mois.....	15	29	+14
Trois mois.....	32	30	-2
Quatre mois	6	3	-3
Cinq mois.....	2	-	-2
Six mois	5	2	-3
Sont opposés à toute possibilité d'interruption de grossesse	19	5	-14
Ne se prononcent pas	16	11	-5
	100	100	

Certains disent qu'interrompre la grossesse après la fin du troisième mois, c'est commettre un crime. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec cette affirmation ?

	Septembre 1974 %
D'accord	56
Pas d'accord	35
Ne se prononcent pas	9
	100

Les deux tiers estiment qu'il faut prévoir des législations nouvelles plus libérales, mais ne souhaitent pas que le problème de l'avortement soit définitivement soustrait à la compétence du législateur. Ils préfèrent, au moins pour une période de cinq ans, que soient abandonnées toutes mesures répressives, pourvu que l'avortement soit pratiqué par un médecin.

De votre point de vue, quelle est la meilleure solution au problème de l'interruption de grossesse sur le plan juridique ?

	Septembre 1974 %
Rendre complètement libre l'interruption de grossesse en supprimant toute simplement les dispositions répressives	22
Prévoir des dispositions légales nouvelles plus libérales concernant l'interruption de grossesse.....	65
Ne se prononcent pas	13
	100

Etes-vous favorable ou pas à la suppression, pour une période d'essai de 5 ans, de toute disposition pénale réprimant l'interruption de grossesse à condition qu'elle soit effectuée par un médecin ? Au terme de cette période de 5 ans, le Parlement se prononcerait à nouveau sur le problème.

	Septembre 1974 %
Très favorable	29
Plutôt favorable.....	35
Plutôt défavorable.....	13
Tout à fait défavorable	15
Ne se prononcent pas	8
	100

Une simple demande de la femme à son médecin devrait suffire aux yeux de 36% mais les autres estiment qu'il faudrait ou l'accord de deux médecins, 19%, ou l'examen d'un dossier soumis à une commission de deux membres, 23% ou encore après un entretien de la femme avec une personne qualifiée appartenant à un organisme social, 8%.

Si dans certains cas, l'interruption de grossesse était autorisée en France, devrait-elle être effectuée ... ?

	Septembre 1974 %
Sur simple demande de la femme à son médecin	36
Avec l'accord de deux médecins.....	19
Après l'examen d'un dossier et l'accord d'une commission de deux membres (par ex : un médecin et une assistante sociale).....	23
Après un entretien avec une personne qualifiée appartenant à un organisme social .	8
Ne se prononcent pas	14
	100

De toute manière, l'accord du conjoint devrait être acquis pour une femme mariée, avec des scores de 73% contre 14% et le consentement du père ou de la mère serait nécessaire pour une célibataire de moins de 18 ans, dans des proportions de 59% contre 25%.

Selon vous, une femme doit-elle ou pas avoir l'accord de son conjoint pour interrompre sa grossesse ?

	Septembre 1974 %
Oui	73
Non	14
Ne se prononcent pas	13
	100

Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord dans le cas d'une demande d'interruption de grossesse présentée par une célibataire de 18 ans ?

	Septembre 1974 %
Elle doit obtenir le consentement du père ou de la mère.....	59
Elle doit pouvoir présenter sa demande sans obtenir le consentement de son père ou de sa mère.....	25
Ne se prononcent pas	16
	100

Si l'avortement doit être autorisé, il convient que les frais encourus soient remboursés par la Sécurité sociale, dans les mêmes proportions que la maladie, 63% ou moins que la maladie 13%.

Et selon vous, si elle était autorisée par la loi, l'IVG devrait-elle être remboursée par la Sécurité sociale ?

	Septembre 1974 %	Hommes %	Femmes
Dans les mêmes proportions que la maladie.....	63	66	61
Moins que la maladie	13	13	13
Pas remboursée du tout	18	16	19
Ne se prononcent pas.....	6	5	7
	100	100	100

Quelles pourraient être les conséquences de la législation de l'avortement sur le nombre d'avortements d'une part et sur le nombre des naissances d'autre part ? Selon les personnes interrogées, le nombre des avortements resterait à peu près stable ou diminuerait seulement un peu, 37% et 20% respectivement.

Quant à la natalité, elle aurait un effet en baisse, importante 14% ou légère 44%, 36% considérant qu'elle ne changerait pas.

A votre avis, quelle sera la conséquence sur la natalité en France, de mesures plus libérales en matière d'interruption de grossesse ?

	Septembre 1974 %
La natalité va baisser beaucoup	14
La natalité va baisser un peu	44
La natalité ne va pas changer	36
Ne se prononcent pas	6
	100

	Baisser beaucoup %	Baisser un peu %	Ne va pas changer %
Sexe			
Hommes	12	45	36
Femmes	15	43	35
Age			
18 à 20 ans.....	12	42	41
21 à 34 ans.....	12	43	42
35 à 49 ans.....	11	47	35
50 à 64 ans.....	17	41	32
65 ans et plus	20	41	26
Profession de chef de famille			
Professions libérales, cadres supérieurs	10	35	53
Patrons, industries et commerces	10	58	27
Employés, cadres moyens.....	9	44	43
Ouvriers	14	46	33
Inactifs	20	41	29
Agriculteurs	13	38	37
Habitat			
Communes rurales.....	17	45	29
Villes ou agglomérations de :			
Moins de 20 000 habitants	7	50	34
20 000 à 100 000 habitants	18	35	37
Plus de 100 000 habitants.....	12	45	41
Agglomération parisienne	12	40	44
Religion			
Catholiques pratiquants.....	16	45	31
Autres	11	42	42
Préférences politiques			
Parti communiste	15	41	39
Gauche socialiste	10	45	41
Majorité présidentielle	14	45	35
Dont réformateurs.....	7	43	50

Enfin, les efforts accomplis en matière d'information sur la contraception apparaissent encore insuffisants, moins souvent il est vrai qu'on ne l'estimait deux ans plus tôt. On se montre d'ailleurs dans l'ensemble très favorable au développement de l'information dans ce domaine.

Actuellement en France, estimez-vous que les efforts faits en matière d'information sur la contraception sont ... ?	Novembre – décembre 1972	Septembre 1974	Evolutions
	%	%	
Excessifs	4	7	+3
Suffisants.....	15	37	+22
Insuffisants	69	45	-24
Ne se prononcent pas	12	11	-1
	100	100	

Vous personnellement, pensez-vous qu'il est souhaitable ou pas de développer l'information en matière de contraception ?	Septembre 1974
	%
Tout à fait souhaitable	65
Assez souhaitable.....	22
Peu souhaitable.....	6
Pas du tout souhaitable.....	3
Ne se prononcent pas	4
	100

L'analyse détaillée des résultats, telle qu'elle figure dans les tableaux qui suivent, suivant les divers groupes démographiques ou socio-culturels de la population, révèle un accord total sur ces questions entre hommes et femmes. L'accord sur une législation de l'avortement est d'autant plus prononcé qu'on atteint des générations plus jeunes. Mais les variables les plus discriminantes, associées d'ailleurs entre elles, sont l'appartenance ou la pratique religieuses et les préférences politiques ou idéologiques. Catholiques pratiquants et partisans de la majorité présidentielle manifestent une réserve beaucoup plus marquée.

	Après 3 mois l'avortement est un crime		La meilleure solution		Révision éventuelle de la loi après 5 ans				Modalités pour obtenir l'avortement			
	D'accord %	Pas d'accord %	Inter- ruptio libre %	Dispo- sitions légalés plus libérales %	Très favo- rables %	Plutôt favo- rables %	Plutôt défavo- rables %	Tout à fait défavo- rables %	De- mande de la femme %	Accord de deux méde- cins %	Dossier et commis- sion %	Per- sonne quali- fiée %
Sexe												
Hommes	48	40	22	66	30	36	10	16	35	17	25	10
Femmes.....	62	32	22	64	28	34	15	14	37	21	21	7
Age												
18 à 20 ans	53	40	20	68	20	47	18	10	39	18	31	8
21 à 34 ans	47	47	23	68	29	38	12	16	42	16	23	8
35 à 49 ans	61	29	20	68	29	33	13	15	35	21	22	9
50 à 64 ans	56	33	25	59	32	34	11	13	34	22	20	7
65 ans et plus	65	23	21	57	29	28	14	16	30	20	23	7
Profession du chef de famille												
Professions libérales, cadres supérieurs	45	46	25	71	36	24	15	23	46	15	23	10
Patrons, industries et commerces	50	37	23	71	34	32	18	11	34	17	30	8
Employés, cadres moyens	53	42	21	73	32	41	9	13	44	16	25	7
Ouvriers	58	36	24	61	28	39	9	13	38	21	19	7
Inactifs	62	27	21	59	28	32	11	17	31	19	23	9
Agriculteurs	55	29	17	61	19	27	27	17	23	26	24	11
Habitat												
Communes rurales	64	27	20	63	23	30	20	18	33	20	22	7
Villes ou agglomérations de :												
Moins de 20 000 habitants	48	40	25	63	33	44	7	8	41	17	21	8
20 000 à 100 000 habitants	61	32	19	66	27	41	9	15	33	20	25	7
Plus de 100 000 habitants	51	40	22	66	29	36	11	17	38	22	23	9
Agglomération parisienne	47	47	26	67	41	30	8	11	39	13	26	10
Religion												
Catholiques pratiquants	66	24	15	68	21	34	16	20	30	21	26	8
Autres	42	50	31	60	39	36	8	9	44	17	20	8
Préférences politiques												
Parti communiste	45	48	35	62	46	34	7	9	51	17	17	8
Gauche socialiste.....	46	45	26	63	33	43	7	9	41	18	21	10
Majorité présidentielle.....	65	29	16	72	27	30	16	22	31	19	29	9
Dont réformateurs	68	28	20	80	36	32	14	11	41	7	34	13

3. L'avortement en 1976 : enquête auprès des couples de 18 à 40 ans.

Sans qu'il soit possible d'en déduire quelque conclusion que ce soit concernant les effets de la législation de l'avortement sur la natalité, on note d'après les déclarations des femmes mariées de moins de 40 ans, qu'un cinquième d'entre elles environ ne garderaient pas un bébé qu'elles n'auraient pas désiré. Un cinquième également hésiterait à le garder. Le nombre d'enfants déjà nés ne modifie guère les attitudes à ce sujet, au contraire de l'âge et du milieu social. L'avortement serait décidé d'autant plus souvent que les femmes sont moins jeunes et qu'elles appartiennent à des milieux plus favorisés.

Si dans votre foyer, il vous arrivait d'attendre un bébé non désiré, le garderiez-vous dans tous les cas, le garderiez-vous peut-être ou bien vous ne le garderiez en aucun cas ?

	27-31 janvier 1976	
	Réponses des femmes %	Réponses des maris %
Le garderaient dans tous les cas	58	64
Le garderaient peut-être	19	18
Ne le garderaient en aucun cas	19	13
Ne se prononcent pas.....	4	5
	100	100

<i>Le garderaient ...</i>	Dans tous les cas %	Peut-être %	En aucun cas %	Nsp	Total
Réponses des femmes :					
<u>Age</u>					
18 à 24 ans.....	67	14	13	6	100
25 à 34 ans.....	59	20	26	5	100
35 à 40 ans.....	51	20	25	4	100
<u>Profession de chef de famille</u>					
Professions libérales, cadres supérieurs, Patrons, industries et commerces	48	26	22	4	100
Employés, cadres moyens	56	17	20	7	100
Ouvriers	63	16	18	3	100
Autres	73	15	6	6	100
<u>Habitat</u>					
Communes rurales.....	67	12	15	6	100
Villes ou agglomérations de :					
Moins de 100 000 habitants	58	20	17	5	100
Plus de 100 000 habitants.....	56	20	20	4	100
<u>Nombre d'enfants au foyer</u>					
Un ou deux enfants	60	21	16	3	100
Trois enfants ou plus	57	19	20	4	100
Aucun	59	11	20	10	100

Raisons de l'arrêt à deux enfants et mesures de soutien de la natalité

Aux yeux des femmes mariées de moins de 40 ans, les raisons qui empêcheraient les familles de deux enfants d'en souhaiter un troisième sont avant tout de nature matérielle et financière : baisse de niveau de vie, impossibilité pour la mère de travailler, problème du logement. Mais on invoque également l'avenir des enfants, meilleur quand ils sont moins nombreux, ou encore la santé de la mère. D'autres raisons peuvent intervenir, mais semblent avoir moins de poids. Les hommes placent en premier lieu la préoccupation de l'avenir des enfants.

Quant aux mesures les plus efficaces pour décider les couples à avoir plus d'enfants, on pense à des avantages en espèces et à des mesures matérielles, mais aussi à tout ce qui peut faciliter pour les mères l'exercice d'une activité professionnelle : travail à mi-temps et garanties de réemploi pour celles qui se seraient arrêtées momentanément de travailler.

Ces dernières mesures paraissent également importantes aux femmes interrogées dans l'enquête de l'I.N.E.D.

Certains couples ont deux enfants et ne veulent pas d'un troisième enfant. Parmi les raisons suivantes, quelle est celle qui vous paraît expliquer le mieux cette attitude ? Et ensuite ? Et ensuite ?

	27-31 janvier 1976			
	Réponses des femmes (Total des trois réponses)		Réponses des maris (Total des trois réponses)	
	Rang	%	Rang	%
A. Cela coûte trop cher, pour une famille d'avoir un enfant de plus	1	50	2	46
B. L'avenir des enfants est meilleur quand ils sont moins nombreux	2	49	1	54
C. Cela empêcherait la mère de travailler	3	42	3	35
D. Il y a des problèmes pour loger un enfant de plus	4	36	4	32
E. La femme ne supporterait pas physiquement une grossesse de plus	5	30	5	30
F. Il y a des divergences dans le couple : le mari ou la femme ne sont pas d'accord pour avoir un enfant	6	26	8	22
G. Dans les conditions de vie actuelles, il faut être irresponsable pour avoir un enfant de plus	7	19	6	23
H. Cela empêcherait les parents de s'occuper autant de chacun des enfants	7	19	6	23
I. Il y a déjà trop de population sur la terre, ce n'est pas la peine d'en ajouter	9	11	9	11
Ne se prononcent pas		1		1
		(*)		(*)

[Total supérieur à 100%, en raison des réponses multiples]

Ces résultats sont extraits de la revue :

SONDAGES
REVUE FRANÇAISE DE L'OPINION PUBLIQUE

Contact : Jérôme Fourquet - Directeur du Département Opinion et Stratégies d'entreprise - jerome.fourquet@ifop.com

Février 2014

Ifop Collectors déjà publiés

- MARS 2012** N° 1 - *Les Accords d'Evian*
- AVRIL 2012** N°2 - *Retour sur l'élection présidentielle de 1965*
- AVRIL 2012** N°3 - *Le référendum sur l'Europe du 23 avril 1972*
- MAI 2012** N°4 - *La crise de mai 1968*
- JUIN 2012** N°5 - *Juin 1967 : le conflit entre Israël et les pays arabes*
- JUILLET 2012** N°6 - *Le Tour de France*
- AOUT 2012** N°7 - *Enquêtes corses 1975/2012*
- SEPTEMBRE 2012** N°8 - *L'image du PC de 1964 à nos jours*
- OCTOBRE 2012** N°9 - *Le mouvement Pujade*
- OCTOBRE 2012** N°10 - *1961 : le catholicisme en France à la veille de Vatican II*
- DECEMBRE 2012** N° 11 - *Union et Scissions à droite, 1976 - 2012*
- JANVIER 2013** N° 12 - *Les accords de Paris, Mai 1955*
- FEVRIER 2013** N° 13 - *Eté 1962, les agriculteurs français : conditions de vie et opinions*
- MARS 2013** N° 14 - *De 1999 à 2013 : du Kosovo au Mali, l'opinion publique et les interventions extérieures*
- MARS 2013** N° 15 - *1961-1963 : les conflits sociaux et la grève des mineurs*
- AVRIL 2013** N° 16 - *1971 : une étude sur la question régionale en Alsace*
- MAI 2013** N° 17 - *1972-2013 : Les Français face aux affaires*
- JUIN 2013** N° 18 - *1995-2013 : Les Français face à l'avenir de leurs retraites*
- JUILLET 2013** N°19 - *1986-2013 : La société française et l'homosexualité*
- AOUT 2013** N°20 - *Août 1944 : L'opinion des Parisiens lors de la libération de la Capitale*
- SEPTEMBRE 2013** N°21 - *1938-1939 : L'opinion française à la veille de l'entrée en guerre*
- OCTOBRE 2013** N°22 - *Octobre 1956 : les réactions de l'opinion française face au soulèvement de Budapest*
- NOVEMBRE 2013** N°23 - *1973 : enquête auprès des élèves de primaire*
- DECEMBRE 2013** N°24 - *1966-1967 : La société française découvre la pilule*
- JANVIER 2014** N°25 - *Octobre-Novembre 1956 : L'opinion française et internationale et la crise de Suez*
- FEVRIER 2014** N°26 - *1972-1976 : Le débat sur la légalisation de l'IVG*